



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 3 avril 2018 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Messieurs Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1 et Éric Rouillard, maire sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Grenier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Grenier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123277-04-2018 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 26 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. CONSULTATION PUBLIQUE - MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME :

- 3.1 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006
- 3.2 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 448-2006
- 3.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 561-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006
- 3.4 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 450-2006



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 7 MARS 2018
5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :
 - 5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 563-2018 FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE
 - 5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 564-2018 CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL
 - 5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 565-2018 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES
6. DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : 4 699 006
7. ADOPTION : CONVENTION COLLECTIVE 2017-2021
8. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2018
9. APPUI - PROPOSITION DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : LOI CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
10. ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

FINANCES

11. BLANCHETTE VACHON : PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017
12. MANDAT BLANCHETTE VACHON : AUDITS 2018

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

13. 2^E RUE LECLERC : RENCONTRE AVEC LES PROPRIÉTAIRES

FINANCES

14. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

15. RANG 9 SUD :
 - 15.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

15.2 LABORATOIRE

16. APPEL D'OFFRES : CONCASSÉ

17. CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

ÉQUIPEMENTS

18. CAMION INTERNATIONAL PAYSTAR : RÉPARATION DE LA
BOÎTE ET DU FRAME

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. SERVICE DES INCENDIES : RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE
MENSUELLE – DIRECTEUR INCENDIE ADJOINT

20. CHENIL – RANG ST-CHARLES : MOTION DE FÉLICITATIONS

21. FÊTES DU 125^E

21.1 MARCHÉ HISTORIQUE DANS LE RANG ST-HENRI :
SERVICE DES INCENDIES – VOLET SÉCURITÉ

21.2 DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ – INSTALLATION
D'ORIFLAMME ET DE PANNEAU PUBLICITAIRE SUR LA
ROUTE 271

22. EMPLOYÉS MUNICIPAUX – COLS BLEUS : MOTION DE
FÉLICITATIONS – ENTRETIEN D'HIVER

SUITE - LÉGISLATION

23. ADOPTION :

23.1 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2018 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

23.2 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2018 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 448-2006

23.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 561-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006

23.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO
450-2006

24. CORRESPONDANCE

25. RAPPORT DES COMITÉS

25.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-
SUD : COORDINATION DES BACS BLEUS DE 360
LITRES

26. AUTRES ITEMS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. CONSULTATION PUBLIQUE – MODIFICATIONS AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME :**

Monsieur Marc Grenier, maire suppléant ouvre l'assemblée de consultation publique à 19 h 30. Il demande à madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière de résumer le contenu des projets de règlements suivants :

3.1 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-
2006

Les principales modifications sont :

- *Contravention* afin d'augmenter le montant des amendes;
- *Terminologie* afin de définir les termes « Abri d'auto temporaire, Mini-maison, Piscine, Projet intégré, Résidence de tourisme »;
- *Classification des constructions et des usages* afin d'autoriser les usages mini-maison, habitation bi-génération, résidence de tourisme et projet intégré;
- *Dispositions s'appliquant à toutes les zones* pour définir les implantations de piscine, spa et étang artificiel, poulaillers, serres, potagers.

3.2 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO
448-2006

Le règlement est modifié de façon à intégrer des dispositions relatives aux projets intégrés, à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et à augmenter les montants des amendes ainsi que le diamètre minimum du rond de virage pour une rue sans issue.

3.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 561-2018 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006

Le règlement est modifié de façon à augmenter les montants des amendes.

3.4 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2018 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 450-2006

Le règlement est modifié de façon à augmenter les montants des amendes et à intégrer des dispositions pour la contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ainsi que pour les projets intégrés.

Les personnes présentes ont posé des questions sur les différents règlements.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h 40.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 7 MARS 2018

123278-04-2018 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance d'ajournement du 7 mars 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 563-2018 FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE

La conseillère, Myrienne Poulin, donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement numéro 563-2018 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Madame Édith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière présente le projet de règlement, remis, préalablement, aux membres du conseil et mentionne que le règlement a pour objet de fixer les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 564-2018 CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL

Le conseiller, Pier-Luc Gilbert, donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement numéro 564-2018 concernant la surveillance des opérations de déneigement en milieu résidentiel.

Madame Édith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière présente le projet de règlement, remis, préalablement, aux membres du conseil et mentionne que le règlement concerne la surveillance des opérations de déneigement en milieu résidentiel.

5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 565-2018 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

Le conseiller, Jonathan Pépin, donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement numéro 565-2018 décrétant les règles de contrôle des dépenses.

Madame Édith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière présente le projet de règlement, remis, préalablement, aux membres du conseil et mentionne que le règlement a pour objet de décréter les règles de contrôle des dépenses.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**6. DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN :
4 699 006**

123279-04-2018 **Considérant** que la municipalité a signé une promesse d'achat afin d'acquérir une partie du lot 4 699 006 en vue d'agrandir son parc industriel ;

Considérant que pour ce faire, la Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) doit exclure ledit lot 4 699 006 de la zone agricole ;

Considérant que la municipalité a reçu une orientation préliminaire positive pour une superficie de 10,59 hectares et espère que la CPTAQ autorisera la superficie totale demandée soit environ 20 hectares ;

Considérant que suite à la décision finale de la CPTAQ, le schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan et les règlements d'urbanisme de la municipalité devront être modifiés;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Beauce-Sartigan de modifier le schéma d'aménagement afin d'autoriser un usage industriel sur le lot 4 699 006 comme mentionné en préambule ; de mandater le service d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan pour la préparation et la rédaction des documents nécessaires à la modification demandée.

7. ADOPTION : CONVENTION COLLECTIVE 2017-2021

Madame Myrienne Poulin, conseillère au siège numéro 4, déclare son intérêt sur le sujet. Elle ne participe pas aux délibérations et ne vote pas.

123280-04-2018 **Considérant** qu'une entente de principes est intervenue entre les parties à l'égard du renouvellement de la convention collective 2017-2021;

Considérant qu'il est nécessaire de faire entériner ladite entente de principe par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme négocié par le comité, la nouvelle convention collective 2017-2021.

8. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2018

123281-04-2018 **Considérant** que lors de l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018, le congé de la confédération et des élections provinciales n'ont pas été considérés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil et de déplacer les séances ordinaires des mois de juillet et d'octobre comme suit :

- mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30 ;
- mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**9. APPUI – PROPOSITION DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN :
LOI CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX
HUMIDES ET HYDRIQUES**

123282-04-2018 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la position du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan et qu'ils sont favorables à cette prise de position à l'égard de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Mme Isabelle Melançon, de revoir la méthode de calcul d'une contribution financière prévue dans la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en considérant les éléments suivants :

- Que les compensations soient calculées sur la base de la valeur environnementale du milieu humide ou hydrique;
- Que les municipalités puissent proposer des alternatives à la compensation financière ;
- Que les différentes réalités territoriales soient considérées dans la méthode de calcul;
- Que la loi ne favorise par l'étalement urbain.

DE demander au MDDELCC de modifier la loi pour prévoir la réalisation des ententes déjà intervenues entre le ministère et les municipalités conformément aux conditions prévues dans ces ententes.

DE demander au MDDELCC d'octroyer une aide financière aux MRC et municipalités afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

**10. DEMANDE D'APPUI – ACCAPAREMENT ET
FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

123283-04-2018 **Considérant** la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

Considérant l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

Considérant que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

Considérant que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

Considérant que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

Considérant que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

Considérant que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander

➤ **Au gouvernement du Québec :**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

11. BLANCHETTE VACHON : PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

123284-04-2018 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté par madame Karen Talbot, de la firme Blanchette Vachon et associés, les états financiers de l'année 2017.

12. MANDAT BLANCHETTE VACHON : AUDITS 2018

123285-04-2018 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés pour les audits 2018.

13. 2^E RUE LECLERC : RENCONTRE AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Monsieur Marc Grenier informe les personnes présentes que les propriétaires du secteur de la 2^e rue Leclerc seront invités, personnellement, à assister à la rencontre d'information qui aura lieu le 16 avril prochain à 19 h à la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville présentant les différentes options proposées à l'égard de la problématique reliée à l'eau potable et aux eaux usées dans ledit secteur.

14. COMPTES DU MOIS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123286-04-2018

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 199 338.82 \$ et d'autoriser leur paiement.

15. RANG 9 SUD :

15.1 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

123287-04-2018

Considérant qu'en vertu de la résolution 123245-02-2018, une demande de prix a été effectuée auprès des firmes sélectionnées par le conseil municipal ;

Considérant que la municipalité a reçu deux offres de prix et qu'elles se lisent comme suit :

- WSP	24 990 \$, taxes en sus
- CHG Groupe Conseil	26 090 \$, taxes en sus

Considérant que l'expérience du technicien de la firme CHG Groupe Conseil ne respecte pas les exigences du devis rendant ainsi la soumission non conforme ;

Considérant que seule l'offre de prix de WSP est conforme, des négociations ont eu lieu entre les parties et ladite firme accepte de faire la surveillance complète des étapes importantes des travaux pour la somme de 21 555 \$, taxes en sus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour la surveillance des travaux de réfection de voirie (décohésionnement) et pavage du rang 9 Sud pour la somme de vingt et un mille cinq cent cinquante-cinq dollars (21 555 \$), taxes en sus.

15.2 LABORATOIRE

Ce point est remis à la séance ordinaire du mois de mai 2018.

16. APPEL D'OFFRES : CONCASSÉ

123288-04-2018

Considérant que des travaux de rechargement sont prévus dans l'ensemble des rangs de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / secrétaire-trésorière pour la fourniture sur demande de matériel en vrac. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 26 avril 2018 à 11 h.

17. CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

123289-04-2018

Considérant que l'épandage d'abat-poussière est nécessaire dans les rangs et rues de gravier de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour l'épandage de



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

l'abat-poussière dans les rangs et rues de la municipalité au cours de la saison estivale 2018 à Transport Adrien Roy et filles au prix de 0,334 \$ du litre, taxes en sus, ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage; le chef d'équipe du service des travaux publics établira une liste des travaux à effectuer et fera appel à la compagnie en temps et lieu.

18. CAMION INTERNATIONAL PAYSTAR : RÉPARATION DE LA BOÎTE ET DU FRAME

123290-04-2018 **Considérant** que l'extérieur de la boîte et le « frame » du camion International, modèle Paystar doivent être sablés au jet de sable (sanblaster) et repeints ;

Considérant que la compagnie les Transport Adrien Roy et Filles est disposée à effectuer les travaux pour la somme de 6 575 \$, taxes en sus (Frame 3 325 \$ / Extérieur de la boîte 3 250 \$) ;

Considérant que lesdites réparations ont été prévues au budget ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Transport Adrien Roy et Filles pour effectuer les travaux cités en préambule ; advenant l'exécution de travaux supplémentaires, le taux horaire est de cinquante-cinq dollars (55 \$).

19. SERVICE DES INCENDIES : RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE MENSUELLE – DIRECTEUR INCENDIE ADJOINT

123291-04-2018 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du service des incendies et d'autoriser le versement d'un montant forfaitaire mensuel de quarante dollars (40 \$) au directeur des incendies adjoint, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2018.

20. CHENIL – RANG ST-CHARLES : MOTION DE FÉLICITATIONS

Les membres du conseil municipal tiennent à faire part des commentaires de l'inspecteur de la compagnie Escouade Canine sur la qualité et la propreté des installations du chenil la *Pension les Pignons verts* situé dans le rang St-Charles.

21. FÊTES DU 125^E

21.1 MARCHE HISTORIQUE DANS LE RANG ST-HENRI : SERVICE DES INCENDIES – VOLET SÉCURITÉ

123292-04-2018 **Considérant** que le comité des fêtes du 125^e organise le 19 mai prochain une marche historique dans le rang St-Henri;

Considérant que la présence du service incendie est nécessaire pour assurer la sécurité des gens (premiers soins, circulation, etc.)

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des incendies de



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

notre municipalité à assurer la sécurité des marcheurs lors de l'événement décrit en préambule.

21.2 DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ – INSTALLATION D'ORIFLAMME ET DE PANNEAU PUBLICITAIRE SUR LA ROUTE 271

123293-04-2018 **Considérant** que le comité organisateur des Fêtes du 125^e prévoit installé deux oriflammes à l'entrée des sites où se tiendront les activités ainsi qu'un panneau publicitaire 4 x 8 sur une propriété municipale;

Considérant que certains sites où se tiendront lesdites activités donnent sur la Route 271 exigeant l'obtention d'une autorisation du Ministère des Transports;

Considérant que le panneau publicitaire 4 x 8 sera installé dans le parc Léonide-Grenier;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la demande d'autorisation auprès du Ministère des Transports pour l'installation des oriflammes et d'autoriser le comité du 125^e à installer un panneau publicitaire de 4 x 8 dans le parc Léonide-Grenier.

22. EMPLOYÉS MUNICIPAUX – COLS BLEUS : MOTION DE FÉLICITATIONS – ENTRETIEN D'HIVER

Les membres du conseil municipal tiennent à remercier les employés, cols bleus, pour leur prestation de service à l'égard de l'entretien des routes au cours de l'hiver 2017-2018, et ce, malgré les conditions climatiques difficiles; une carte de remerciement leur sera adressée individuellement soulignant leur bon travail, leurs grandes disponibilités et leurs concessions familiales.

23. ADOPTION :

23.1 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

123294-04-2018 **Considérant** que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications au règlement de zonage numéro 447-2006 à l'égard des amendes, de la terminologie, de l'ajout d'usage autorisé et les dispositions d'implantation dans toutes les zones;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Myrienne Poulin ;

Considérant qu'une période de consultation publique a eu lieu du 7 mars 2018 au 3 avril 2018 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu à la présente séance ordinaire du 3 avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le 2^e projet de règlement numéro 559-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**23.2 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 448-2006**

123295-04-2018 **Considérant** que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications au règlement numéro 448-2006 de façon à intégrer des dispositions relatives aux projets intégrés, à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et à augmenter les montants des amendes ainsi que le diamètre minimum du rond de virage pour une rue sans issue;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par France Bégin ;

Considérant qu'une période de consultation publique a eu lieu du 7 mars 2018 au 3 avril 2018 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu à la présente séance ordinaire du 3 avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le 2^e projet de règlement numéro 560-2018 modifiant le règlement de lotissement numéro 448-2006.

**23.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 561-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 449-2006**

123296-04-2018 **Considérant** que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications au règlement numéro 449-2006 de façon à augmenter les montants des amendes ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Marc Grenier ;

Considérant qu'une période de consultation publique aura lieu du 7 mars 2018 au 3 avril 2018 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu à la présente séance ordinaire du 3 avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 561-2018 modifiant le règlement de construction numéro 449-2006.

**23.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 450-2006**

123297-04-2018 **Considérant** que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications au règlement sur les permis et certificats numéro 450-2006 de façon à augmenter les montants des amendes et à intégrer des dispositions pour la contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ainsi que pour les projets intégrés;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Myrienne Poulin ;

Considérant qu'une période de consultation publique aura lieu du 7 mars 2018 au 3 avril 2018 ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu à la présente séance ordinaire du 3 avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 562-2018 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 450-2006.

24. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2018. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

25. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Marc Grenier, représentant sur le comité d'administration du CDE, fait un compte-rendu de l'assemblée générale annuelle.

Madame Myrienne Poulin, substitut à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

**25.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE
BEAUCE-SUD : COORDINATION DES BACS BLEUS
DE 360 LITRES**

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, avise les personnes présentes des récentes modifications relatives à la distribution des bacs bleus de 360 litres.

Monsieur Pépin, aussi représentant sur le comité des Fêtes du 125^e, informe les personnes présentes des activités à venir dans le cadre du 125^e.

Monsieur Pier-Luc Gilbert, représentant sur le comité d'administration de l'OTJ, fait un compte-rendu de l'assemblée générale annuelle.

26. AUTRES ITEMS

Aucun point ne fut ajouté à l'ordre du jour.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123298-04-2018 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 55.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation


MARC GRENIER, MAIRE SUPPLÉANT


ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.